



PLAINTÉ : RADIATIONS NON IONISANTES

A ENVOYER PAR COURRIER, PAR MAIL OU PAR FAX A :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT, I.B.G.E. Division Inspectorat et sols pollués Département Gestion des nuisances Avenue du Port 86c/3000 B-1000 Bruxelles Courriel : inspection-inspectie@environnement.irisnet.be Fax : 02/775 75 05
--

1. COORDONNEES DU PLAIGNANT

M.		Mme		Mlle		Nom		Prénom		
Rue								N°		Boite
Code postal				Commune						
Téléphone						GSM				
Courriel										

2. DESCRIPTION DU SITE

Nombre de sites d'antennes à proximité du domicile											
Emplacement des antennes par site (toiture, façade)										1.	
										2.	
										3.	
Nombre d'antenne(s) visible(s) par site										1.	
										2.	
										3.	
Adresse de chaque site		1.	Rue						N°		
			Code postal				Commune				
		2.	Rue						N°		
			Code postal				Commune				
		3.	Rue						N°		
			Code postal				Commune				
Endroit visé par la demande de contrôle (salon, chambre à coucher, jardin, ...)											



Description de la plainte, des symptômes ressentis, autre	
--	--

Les mesures des ondes électromagnétiques effectuées par l'IBGE sont gratuites.

3. SCHEMA DE SITUATION :

Sur un schéma (qui doit être le plus complet possible mais qui peut être un schéma à main levée) doivent se trouver les renseignements suivants :

- l'emplacement de(s) (l') antenne(s);
- l'endroit où vous souhaitez un contrôle;
- la dénomination et l'adresse de tous les lieux repris sur le schéma.

Vous trouverez ci-joint un exemple de schéma.

Schéma :

Date :

Signature :



EXEMPLE DE SCHEMA

